2 septembre 2003 **03.350**

Question Marc Juan

Gitans au Landeron, l'affaire de tous….

Comme vous l'avez lu dans la presse – articles parus dans *L'Express* des 5, 9 et 14 août 2003 –, une communauté de gitans a pris campement dans la zone industrielle du Landeron.

Fidèles à leurs habitudes, ils sont arrivés sans crier gare le dimanche 3 août 2003 et sont repartis, comme convenu avec les autorités landeronnaises, le samedi 9 août 2003.

Comme vous pouvez l'imaginer, l'arrivée inopinée d'une cinquantaine de caravanes et deux cents gitans dans un village ne se passe pas sans laisser de traces.

Sans vouloir ouvrir un débat sur le mode de vie particulier des gens du voyage, force est de constater que leur séjour n'a laissé personne indifférent et évidemment induit des coûts non négligeables pour la commune du Landeron, donc à charge des contribuables et à quelques privés (quatre plaintes pour dédommagements ont été déposées).

Nous avons ouï dire – et nous profitons de le signaler – que les autorités communales ont été particulièrement bien soutenues par les services de la police cantonale dans le cadre de cette affaire, qu'ils en soient ici remerciés.

Reste néanmoins quelques questions auxquelles nous remercions d'avance le Conseil d'Etat de bien vouloir y apporter réponses:

Questions:

– Les autorités de la commune du Landeron, placées devant le fait accompli et sous la pression, ont accepté de laisser cette communauté camper sur le territoire de la commune. Ne pouvons-nous pas considérer cet "accueil" comme un acte de solidarité envers tout le canton et les autres communes (les renvoyer n'aurait que déplacé le problème de quelques kilomètres)?
  Et remercier officiellement les autorités communales pour la manière humaine avec laquelle elles ont traité ces gens et toute cette affaire?

– Suite à la question ci-devant, la commune et les plaignants ne sont-ils pas en droit d'attendre une aide financière de l'Etat pour les coûts directs et indirects induits par ce séjour (heures supplémentaires de l'agent local, nettoyage de la place après leur départ, consommation d'eau, culture du champ situé à proximité partiellement détruite et souillée par des déchets organiques humains, déprédations à l'entreprise située dans la zone industrielle, frais pour l'agent de sécurité du commerce situé en face du camp, etc.)?

– Enfin, où en sont les démarches de l'Etat pour trouver une solution à l'échelle du canton pour laisser stationner les gens du voyage sur un site qui leur serait réservé et aménagé à cet effet?

Cosignataires: Pierrette Erard et D. Schürch.